



RESOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « CENTRE JACQUES BREL »

Le Maire d'Arnage a décidé de dénoncer la convention avec la FFMJC qui a pour effet la suppression du poste de directeur de l'association Centre Jacques Brel.

Le Maire d'Arnage a demandé à l'association Centre Jacques Brel de ne pas déposer de projet social auprès de la CAF, ce qui lui permettrait pourtant d'obtenir l'agrément « centre social » et les financements permettant d'en assurer les missions.

Le Maire d'Arnage a donc décidé de retirer à l'association Centre Jacques Brel les missions inscrites dans ses statuts.

Le Maire d'Arnage indique à l'association Centre Jacques Brel qu'il soutiendra les missions de l'association « MJC » Jacques Brel, adaptées à son champ d'intervention, telles qu'il les a lui-même définies : diffusion culturelle propre à cette association, les ateliers permanents et les activités en direction des jeunes. Pour cela, le Maire d'Arnage demande à l'association Centre Jacques Brel de réfléchir à la répartition des tâches entre les agents municipaux mis à disposition de l'association MJC Jacques Brel. Pour cela, le Maire d'Arnage compte sur les bénévoles de l'association Centre Jacques Brel.

Le Maire d'Arnage justifie ses décisions après avoir fait son constat de la faiblesse de l'association, de son incapacité à mettre en œuvre son projet social, de la défaillance de l'accompagnement par la Fédération Française des M.JC à laquelle elle est affiliée et qui met à disposition la directrice.

Or, après examen du travail accompli, le Conseil d'administration constate que depuis 2007 une dynamique réelle a été impulsée :

- Finances :
 - o le redressement financier de l'association dont le compte de résultat est passé d'un déficit de 16.625 € en 2007 à un excédent de 6.712 € en 2008, redressement qui tend à se poursuivre en 2009
 - o la clarification de l'utilisation des fonds publics, notamment en provenance de la CAF, en affirmant la nécessité de conduire les missions « centre social »
 - o l'amélioration de la trésorerie
- Vie associative :
 - o Le renforcement du conseil d'administration avec l'arrivée de nouveaux élus associatifs, notamment de deux jeunes de 17 et 19 ans,
 - o La mise en place de nouveaux ateliers permanents qui répondent aux besoins d'une population plus large et qui connaissent un réel succès,
 - o La dynamisation de la journée des associations en proposant des animations variées
 - o L'impulsion donnée au Carnaval en 2009 par le renforcement du comité d'organisation du Carnaval et la sollicitation de moyens municipaux supplémentaires,
- Partenariats
 - o La mise en place d'une ouverture commune de saison aux trois structures Centre Jacques Brel, Ecole de musique et Médiathèque, sous l'impulsion de la directrice et du bureau,
 - o L'initiative de projets communs tels que l'exposition et le débat sur Mai 68, la soirée Slam, le débat citoyen avec les jeunes et le Maire à l'occasion de l'élection municipale,
 - o La mise en place de l'accompagnement éducatif avec le collège d'Arnage dès la rentrée 2009
 - o La mission gens du voyage, en initiant une mutualisation des moyens avec le centre social départemental des gens du voyage et en contribuant avec l'inspection académique à la valorisation de la scolarisation des enfants

- Les Familles
 - o Les loisirs en famille et les ateliers
 - o La médiation avec les familles gens du voyage et sédentaires,
 - o La participation de nouvelles familles aux actions de l'association,

- Enfance/jeunesse
 - o Le travail de réflexion, d'élaboration conduit par le Centre Jacques Brel pour la mise en œuvre des accueils de loisirs à la journée pour les 4-17 ans sur le territoire d'Arnage en vue de répondre aux attentes de la population, en exigeant la rédaction d'une véritable convention entre la ville et l'association
 - o La réflexion sur les moyens nécessaires à une véritable politique jeunesse, en s'appuyant sur l'expertise de la DDJS et de la Fédération des MJC, proposée aux élus municipaux référents

- Le Chantier d'insertion
 - o La recherche de l'équilibre budgétaire,
 - o La recherche de réalisation de travaux valorisants et formateurs pour les salariés en insertion
 - o L'implication des salariés en insertion dans les actions du Centre Jacques Brel, notamment le Carnaval

Le conseil d'administration de l'association Centre Jacques Brel affirme sa satisfaction sur l'accompagnement de la Fédération Française des MJC, effectuée par délégation par la FRMJC des Pays de la Loire :

- o Pour la conduite d'un dispositif local d'accompagnement,
- o Pour l'appui à la directrice dans la gestion des dossiers et dans la définition de la méthodologie pour l'élaboration du projet social
- o Pour son apport sur les questions de la culture, de la jeunesse et du social avec les pôles de réflexion national et régional

Le Conseil d'administration estime que les arguments sur lequel le Maire se repose pour justifier ses décisions sont infondés.

En conséquence, le Conseil d'Administration :

- 1- Réaffirme sa détermination à déposer le projet social auprès de la CAF de la Sarthe et de ne pas répondre à la commande qui lui est faite par le Maire d'Arnage, dans le respect de la liberté d'association, de son objet statutaire, des valeurs qu'elle porte et de la redynamisation de l'association entrepris par la directrice, accompagnée des bénévoles, des professionnels et de la Fédération des MJC.

2 – demande au Maire d'Arnage de :

- respecter son mandat électoral et de revenir à la table des négociations.
- inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal, lieu de prise de décision démocratique, l'examen du renouvellement de la convention avec la FFMJC.
- examiner le projet social qui sera déposé par l'association Centre Jacques Brel et de délibérer démocratiquement sur le soutien de la municipalité à ce projet.
- garantir de vrais moyens financiers pour une politique d'accompagnement de la jeunesse, avec un salarié qualifié et embauché en contrat à durée indéterminée tel que nous l'avons envisagé avec les services de la ville.

Résolution adoptée par le Conseil d'administration du 9 octobre 2009